

Affaire Carlton: Joël Specque en démineur de la théorie du complot

PUBLIÉ LE 04/02/2015

Par Eric Dussart

Depuis lundi, il était question de ces sept mois d'enquête qui ne figurent pas au dossier. Rien d'illégal, mais la procédure utilisée ici est plutôt réservée habituellement aux affaires graves, aux dimensions de l'État. D'où certains doutes des avocats de la défense, qui ont tout tenté pour en savoir plus...



Il se savait attendu, Joël Specque. De pied ferme. Et par beaucoup. Quelques-uns des ténors partis mardi sont revenus juste à 14h, ce mercredi. Pile pour le témoignage de cet ancien flic de la PJ de Lille, dont il a dirigé la division criminelle jusqu'en octobre 2010, quand l'heure de la retraite a sonné.

Henri Leclerc, Olivier Bluche, Éric Dupond-Moretti étaient prêts, mais Specque en a vu d'autres. Il savait parfaitement qu'on l'attaquerait sur les fameuses écoutes administratives qui ont précédé le début de l'enquête officielle. Sulfureuses, ces écoutes. Elles sont nimbées d'un mystère à la hauteur des affaires d'État. Ne doivent-elles pas être autorisées expressément par Matignon ? Ne sont-elles pas couvertes par le secret défense ?

Qui décide ?

La question, ici, est de savoir ce qui a bien pu décider la commission d'autorisation – qui se plaint d'être débordée de demandes, de devoir faire un tri drastique – à donner le feu vert à Joël Specque et à son équipe. « *Pour cette histoire de René Kojfer et Dodo la Saumure ?* », demande Olivier Bluche, l'avocat du commissaire Lagarde. Specque ne se démonte pas : « *Nous avions un renseignement qui me permettait de penser que nous étions dans une histoire de traite d'êtres humains.* » Pour lui, c'est tout simple : « *René Kojfer était connu comme entremetteur et pour avoir beaucoup de relations ; M. Alderweireld était susceptible de fournir des filles. Mais comme c'était au Carlton, on savait que ce ne serait pas si facile. D'abord, tous mes hommes étaient connus des deux protagonistes : on ne pouvait pas y aller physiquement.* »

D'où l'idée des écoutes. Mais les avocats de la défense s'indignent de ne pas avoir connaissance de ce qu'elles contiennent. « *Secret défense !* », dit Specque. Les autres écument. Leur idée est que si on a utilisé un tel outil, c'est que l'affaire était autrement plus importante que cette histoire de pieds nickelés qu'on leur sert. Que Dominique Strauss-Kahn était déjà visé, par exemple. Henri Leclerc, l'avocat de l'ancien ministre, veut savoir ce qu'elles révèlent, ces écoutes administratives. « *Rien de sensationnel, vous pouvez me croire.* » Specque est inébranlable. **Même si Olivier Bluche, les yeux dans les yeux, balance : « Je ne vous crois pas. »**

Hubert Delarue tentera sa chance, lui aussi. Avec cette fameuse conversation interceptée plus tard, dans d'autres écoutes, entre

Strauss-Kahn et vous trouvez que c'est une coïncidence ? » Moue dubitative du grand flic. C'est pourtant vrai qu'elle est surprenante, cette conversation : elle a lieu alors que DSK est encore directeur du FMI. Mais la théorie du complot ne frôle même pas le commissaire à la retraite. Ni les cris des avocats. Il s'en retourne tranquille : « *Moi je m'en fous, je dis la vérité.* »

A